

TERMES DE REFERENCE

CONSULTANT INDIVIDUEL

SPECIALISTE EN TRAVAUX A HAUTE INTENSITE

DE MAIN-D'ŒUVRE (THIMO)

- Programme de Développement du Projet Inga-3 (PDI3) - Pilier 2a - Connectivité locale et routes rurales

1. Contexte et justification du poste

La République Démocratique du Congo met en œuvre, avec l'appui financier de l'Association Internationale de Développement (IDA), le Programme de Développement du Projet Inga-3 (PDI3). Le Programme vise à développer les capacités et les plans du Gouvernement pour développer durablement Inga-3 et un corridor de croissance économique associé, tout en améliorant les services de base pour des communautés sélectionnées proches du site d'Inga. L'Agence Pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI-RDC) est l'agence de mise en œuvre du Projet, à travers l'Equipe de Coordination du Projet (ECP-PDI3) en son sein, chargée de la gestion opérationnelle quotidienne, la planification, la coordination, la supervision technique, le suivi-évaluation, la gestion fiduciaire, la conformité environnementale et sociale, le reporting et des interfaces institutionnelles et communautaires.

Au titre du Pilier 2a, le PDI3 finance l'amélioration de la connectivité locale par la remise à niveau de routes rurales de desserte et de liaison au moyen de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (THIMO). Ces activités impliquent la mobilisation de bénéficiaires, le paiement d'allocations journalières, la formation, la fourniture d'outils et de matériaux, la supervision de travaux mineurs, la documentation des présences et l'application d'un processus de vérification des paiements satisfaisant l'IDA. Elles doivent être conçues comme des interventions de développement local, mais aussi comme des opérations techniques, sociales et fiduciaires à forte exigence de traçabilité.

Les territoires ciblés du Kongo Central présentent des contraintes spécifiques qui doivent orienter la mission : accès parfois difficile aux axes, dégradation rapide des pistes en saison des pluies, ouvrages de drainage insuffisants, besoin de coordination avec les autorités provinciales et locales, risque de contestation sur la sélection des bénéficiaires ou des axes, tensions foncières ou d'emprise, attentes communautaires élevées, nécessité d'inclusion des femmes, jeunes et groupes vulnérables, et risque de confusion entre les responsabilités de ECP et l'Unité Provinciale d'Appui (UPA), de l'OVDA, de l'Office des Routes, de l'OVD, du FONER, des ETD, des CLD/CCP, des prestataires de facilitation, des entreprises, des prestataires de paiement et des vérificateurs.

Le recrutement d'un Spécialiste THIMO vise donc à doter l'ECP d'une compétence interne de maîtrise d'ouvrage opérationnelle chargée de planifier, coordonner, faire faire, superviser, contrôler, documenter, alerter, recommander et reporter. Le titulaire n'aura pas vocation à remplacer les bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre, prestataires de paiement, vérificateurs indépendants ou institutions sectorielles. Il devra au contraire sécuriser la qualité de leurs prestations, la clarté des interfaces et la fiabilité de la chaîne de décision.

2. Cadre normatif et principes d'intervention

La mission sera conduite conformément à l'Accord de financement du PDI3, au Manuel d'exécution du Projet (MEP) du PDI3, au Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), au Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), aux procédures de gestion de la main-d'œuvre, aux mécanismes de gestion des plaintes, aux règles

de passation des marchés applicables aux projets financés par la Banque mondiale et aux textes nationaux pertinents. Les Normes Environnementales et Sociales particulièrement pertinentes incluent notamment la NES 1 (évaluation et gestion des risques E&S), la NES 2 (main-d'œuvre et conditions de travail), la NES 4 (santé et sécurité des communautés), la NES 5 (acquisition de terres et restrictions d'utilisation lorsque applicable), la NES 8 (découvertes fortuites, le cas échéant) et la NES 10 (mobilisation des parties prenantes et information).

Le titulaire du poste devra appliquer quatre principes opérationnels :

- Premièrement, la planification devra être réaliste : saisonnalité, état des axes, accès, sécurité, disponibilité des matériaux, mobilisation communautaire, capacités des prestataires et contraintes de paiement ;
- Deuxièmement, le contrôle qualité devra être simple mais probant : check-lists, photos géoréférencées lorsque possible, constats contradictoires, registre des non-conformités et suivi des actions correctives ;
- Troisièmement, la chaîne documentaire des paiements devra être auditable : listes de bénéficiaires, accords THIMO, pointages, attestations, preuves de formation, codes de conduite et rapports de vérification ;
- Quatrièmement, les interfaces institutionnelles devront être explicites, afin d'éviter que le consultant n'endosse des responsabilités relevant d'autres acteurs.

3. Objectifs de la mission

3.1. Objectif général

L'objectif général de la mission du/de la Consultant(e) Individuel(le) Spécialiste THIMO est d'assurer, sous l'autorité directe du Directeur de Projet au sein de l'ECP-PDI3, la planification, la coordination, la supervision technique et contractuelle, le contrôle qualité, le suivi des risques, la traçabilité documentaire et le reporting des activités THIMO du Pilier 2a, afin que les interventions de remise à niveau des routes rurales soient exécutées de manière techniquement correcte, socialement acceptable, fiduciairement vérifiable, conforme aux exigences E&S et SST et suffisamment documentée pour préparer leur entretien post-projet.

3.2. Objectifs spécifiques

Le/la Consultant(e) contribuera notamment à :

- Structurer la planification des interventions THIMO : priorisation des axes et lots, phasage, prérequis techniques, sociaux, environnementaux, logistiques, fiduciaires et contractuels, en cohérence avec le PTBA, le PPM et les décisions validées ;
- Appuyer la préparation et la revue des TDR, les spécifications, les critères d'évaluation, les dossiers de consultation, les méthodes d'exécution, les plans de travail, les rapports de terrain, les dossiers de réception et autres livrables produits par les prestataires ;
- Superviser les travaux et prestations THIMO sous l'angle technique, contractuel, E&S, SST, genre et qualité, en documentant les constats, les réserves, les non-conformités, les mesures correctives, les preuves de clôture et les points d'arbitrage ;
- Contribuer à la fiabilité de la chaîne documentaire de vérification des allocations THIMO, en lien avec la gestion financière, les partenaires facilitateurs, les prestataires de paiement et les vérificateurs, sans se substituer à leurs responsabilités ;
- Mettre en place une veille sociale permettant d'identifier les plaintes, les rumeurs, les tensions, les conflits d'emprise, les contestations de sélection, les risques liés aux paiements, les questions de genre et risques EAS/HS, et d'assurer une remontée rapide vers les fonctions compétentes ;

- Préparer la durabilité des investissements : documentation des axes traités, points techniques critiques, besoins d'entretien, acteurs pressentis, outils de suivi communautaire et recommandations pour la continuité post-projet.

4. Mandat et responsabilités principales

- Planification, déploiement terrain et logistique : le/la Consultant(e) préparera, pour validation du Directeur de Projet, les plans de travail opérationnels du volet THIMO, incluant les axes et lots prioritaires, les missions à conduire, les prérequis techniques, les besoins logistiques, les risques saisonniers, les outils de collecte, les ressources de supervision et le calendrier de reporting. Il/Elle veillera à ce que les missions de terrain soient préparées avec un objectif précis, un ordre de mission, une check-list de contrôle, un itinéraire, des modalités de sécurité, des équipements de protection individuelle et une trame de rapport. Les moyens logistiques nécessaires — véhicule, carburant, communications, DSA, EPI et appui administratif — seront fournis par le Projet selon les procédures du MEP, les budgets approuvés et les règles de mission en vigueur.
- Interfaces institutionnelles et coordination multi-acteurs : le/la Consultant(e) assurera l'interface technique avec l'UPA, l'OVD — interlocuteur technique prioritaire pour les pistes rurales lorsque son mandat est concerné, l'Office des Routes, l'OVD, le FONER, les services provinciaux compétents, les autorités territoriales et locales, les ETD, les CLD/CCP et les prestataires. Cette coordination portera sur les priorités d'axes, le statut des routes, les contraintes de terrain, les interventions d'autres programmes, la compatibilité avec les plans locaux, les responsabilités d'entretien et les points de blocage. Le consultant pourra préparer des notes d'analyse et recommandations, mais ne se substituera pas aux institutions habilitées pour les décisions réglementaires, patrimoniales, budgétaires, de classement, de programmation sectorielle ou de financement routier.
- Revue technique, supervision et QA/QC : le/la Consultant(e) examinera les diagnostics d'axes, les métrés, les méthodes d'exécution, les plans de drainage, les solutions de traitement des points critiques, les rapports de terrain, les dossiers de réception, les livrables des prestataires et les travaux exécutés. Son contrôle portera notamment sur la pertinence des solutions fondée sur le travail (labor-based), la qualité du drainage longitudinal et transversal, la stabilité des sections traitées, la disponibilité des outils et matériaux, la sécurité de chantier, le respect des calendriers, la prise en compte des pluies, la signalisation minimale, la propreté des sites, la qualité des ouvrages annexes et la maintenabilité. Il/Elle produira des matrices de commentaires, des avis techniques, des fiches de non-conformité, des rapports de visite et des recommandations de validation ou de reprise.

Les études détaillées, les dimensionnements, les plans d'exécution, les devis définitifs, les actes de maîtrise d'œuvre et les travaux demeureront du ressort des bureaux d'études, des entreprises ou des prestataires contractés. Le rôle du/de la Consultant(e) sera de vérifier, challenger, documenter, recommander et suivre la levée des réserves, et non de produire lui-même les prestations à la place des contractants.

- Chaîne documentaire des paiements THIMO : le/la Consultant(e) contribuera à la qualité technique des dossiers servant au processus de vérification des paiements THIMO : listes de bénéficiaires éligibles, accords THIMO, fiches de présence et pointage, attestations de formation, codes de conduite signés, preuves d'activité, fiches de travaux réalisés, rapports de supervision, preuves photographiques, constats contradictoires, fiches de contrôle et tout support exigé par le MEP, les procédures du Projet ou la Lettre de Décaissement et d'Informations Financières (LDIF) du PDI3 (qui précise notamment les modalités de décaissement, les méthodes de retrait des fonds). Il/Elle identifiera les incohérences, les

doublons, les absences de preuve, les contestations, les écarts de présence, les anomalies de quantité ou les risques de paiement indu.

Cette contribution ne confèrera aucune responsabilité de paiement. Le/la Consultant(e) ne procédera pas aux paiements, ne remplacera pas les prestataires de paiement, ne certifiera pas seul l'éligibilité fiduciaire et ne se substituera pas aux vérificateurs indépendants. Il/Elle sécurisera la robustesse technique et documentaire des pièces, transmettra les alertes aux fonctions compétentes et appuiera la préparation de dossiers complets pour décision par les responsables habilités.

- Risques sociaux, genre, conflits et conformité E&S : en coordination avec les spécialistes environnemental, social, VBG/EAS-HS, communication et suivi-évaluation, le/la Consultant(e) s'assurera que les exigences E&S, SST, EAS/HS, genre et mobilisation communautaire sont intégrées dans les dossiers techniques, les contrats et le suivi des travaux. Il/Elle suivra notamment les conditions de travail, la sécurité des bénéficiaires, la sécurité communautaire, les horaires compatibles avec la participation des femmes, l'accès au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), les plaintes des travailleurs, les codes de conduite, les risques d'exploitation, d'abus ou de harcèlement sexuels, et les incidents significatifs.

La gestion des conflits devra être formalisée à travers une veille sociale légère mais régulière : suivi des rumeurs, contestations de listes, réclamations sur les allocations, désaccords entre villages, conflits d'emprise, difficultés avec autorités locales ou contestations sur les travaux. Les cas simples pourront être orientés vers les mécanismes locaux et le MGP ; les cas sensibles feront l'objet de notes d'alerte au Directeur de Projet et aux spécialistes concernés, avec qualification du risque, des acteurs impliqués, des mesures immédiates, des options de médiation et de décision attendue.

- Pérennisation, transfert et renforcement des capacités : le/la Consultant(e) préparera la durabilité dès l'exécution. Il/Elle veillera à ce que chaque axe ou lot traité dispose, lorsque pertinent, d'une fiche synthétique comprenant sa localisation, les sections traitées, les ouvrages de drainage, les points noirs, les risques post-pluie, les besoins de maintenance légère, les responsabilités pressenties et les documents de récolement produits par les prestataires. Il/Elle appuiera l'UPA, les relais locaux, les CLD/CCP, les services techniques et les autorités locales dans l'appropriation des outils d'inspection, de contrôle qualité, de suivi des plaintes et d'entretien de proximité. Les décisions de financement de l'entretien, de transfert patrimonial ou de programmation sectorielle relèveront toutefois des autorités et institutions compétentes.

5. Cadre méthodologique minimal

Le/la Consultant(e) appliquera une méthode de gestion du cycle THIMO structurée autour des étapes suivantes : pré-identification des axes et contraintes ; screening technique, E&S, social et logistique ; consultation locale conformément au PMPP, avec participation des femmes et groupes vulnérables ; revue des dossiers techniques et contractuels ; préparation des outils de supervision ; lancement et formation des bénéficiaires ; supervision régulière ; consolidation des preuves de paiement ; réception technique et sociale ; capitalisation et transfert.

Les consultations devront être libres, préalables et informées lorsque requis par les instruments E&S, culturellement adaptées, documentées, accessibles et exemptes de manipulation, coercition ou intimidation. Les diagnostics participatifs pourront utiliser des outils simples de type MARP/PRA : cartographie communautaire des axes, transects, identification des points noirs, priorisation avec critères transparents, focus groups différenciés, analyse des risques sociaux et validation des informations avec les autorités locales et structures communautaires. Les données devront être désagrégées lorsque pertinent par sexe, âge, vulnérabilité et localité.

La qualité de la supervision reposera sur une logique de preuve : chaque observation importante devra être datée, localisée, reliée à une exigence contractuelle ou E&S, assortie d'une recommandation et suivie jusqu'à clôture. Les commentaires critiques devront être distingués des observations mineures. Les écarts susceptibles d'affecter les paiements, la sécurité, la qualité des ouvrages, la cohésion sociale ou la réputation du Projet devront être signalés sans attendre le rapport mensuel.

6. Livrables et reporting

Les livrables seront produits en français, en format modifiable et PDF, selon les standards de l'ECP. Ils devront être courts, factuels, orientés décision et suffisamment documentés pour permettre la supervision, l'audit et le suivi des recommandations. Le/la Consultant(e) produira notamment :

- des contributions aux TDR, dossiers de consultation, spécifications, critères techniques, réponses aux clarifications et évaluations techniques selon le PPM ;
- des notes de revue technique et QA/QC des livrables de prestataires ;
- des rapports de mission précisant les objectifs de la visite, les sites couverts, les acteurs rencontrés, l'état d'avancement, les constats techniques, les preuves disponibles, les difficultés logistiques, les non-conformités, les points E&S/SST/EAS-HS, les plaintes ou tensions observées, les actions correctives, les responsables et délais ;
- des rapports périodiques (mensuels ou trimestriels) consolidant l'avancement physique, les risques, les recommandations, la situation de la chaîne documentaire des paiements, les décisions attendues et le suivi des recommandations précédentes ;
- un rapport final de mission.

Les alertes urgentes feront l'objet de notes séparées directement adressées au Directeur de Projet.

7. Résultats attendus et critères de performance

L'exécution satisfaisante de la mission devra produire des effets vérifiables : planification THIMO réaliste et suivie ; interfaces institutionnelles clarifiées ; dossiers techniques et contractuels améliorés ; supervision régulière de terrain ; non-conformités documentées et suivies ; chaîne de preuves de paiement renforcée ; meilleure anticipation des risques sociaux, SST, genre et EAS/HS; reporting utile au Directeur de Projet ; et préparation crédible de l'entretien post-travaux.

La performance du/de la Consultant (e) sera appréciée sur la qualité et la célérité des avis techniques, la pertinence des recommandations, la régularité des visites, la fiabilité des registres et pièces, la capacité à détecter les risques tôt, la qualité de coordination avec l'UPA, l'OVDA, les services routiers, les autorités, les CLD/CCP et prestataires, la prise en compte des plaintes et questions de genre, la contribution au reporting E&S et fiduciaire, et la qualité du transfert de compétences.

Les indicateurs devront combiner des éléments quantitatifs (rapports, visites, délais, taux de clôture des non-conformités) et qualitatifs (qualité des processus participatifs, confiance communautaire, qualité de la documentation, maturité des relais locaux).

8. Durée, lieu, logistique, rémunération et renouvellement

La mission est prévue pour une durée initiale de douze (12) mois à temps plein, incluant une période probatoire de trois (3) mois. Elle pourra être renouvelée en fonction des besoins du Projet, de la performance, de la disponibilité budgétaire, de l'évaluation par le Directeur de Projet et des procédures applicables, y compris toute non-objection requise. Le renouvellement sera fondé notamment sur la qualité des livrables, la disponibilité terrain, la capacité de coordination, la fiabilité du reporting, le respect des exigences d'intégrité, de confidentialité, de SST et de prévention EAS/HS.

Le/la Consultant(e) sera principalement basé(e) à Matadi (ou à Kinshasa selon le niveau d'opérationnalisation de l'UPA), avec une présence régulière à Matadi, Inga et dans les territoires ciblés du Kongo Central. Les missions terrain seront fréquentes et parfois réalisées dans des zones rurales à contraintes logistiques. Le Projet mettra à disposition, selon le MEP et les budgets approuvés, les facilités nécessaires : espace de travail, moyens de communication, moyens de déplacement autorisés, frais de mission/DSA, EPI, appui administratif et logistique pour les missions validées. Les conditions de sécurité, d'accès, d'hébergement et de communication devront être examinées avant toute mission.

La rémunération sera fixée conformément au barème applicable aux consultants individuels du PDI3, au niveau de séniorité du poste, aux pratiques admises pour les projets financés par l'IDA et à la disponibilité budgétaire. Le contrat précisera les modalités de paiement, le régime fiscal, les frais de mission, les obligations de disponibilité et la propriété des livrables.

9. Profil et qualifications requis

- Diplôme universitaire Bac+5 minimum en génie civil, travaux publics, routes, infrastructures rurales, hydraulique routière ou discipline connexe pertinente ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience pertinente dans la préparation, supervision, coordination ou contrôle de travaux d'infrastructures rurales, routes, drainage, chantiers de proximité ou dispositifs THIMO/HIMO ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience spécifique en coordination de chantiers dispersés, supervision technique, contrôle qualité, revue de livrables, gestion de lots multiples, reporting ou appui à la maîtrise d'ouvrage ;
- Expérience souhaitable en projets financés par les bailleurs, approches fondées sur le travail (labor-based), routes rurales en Afrique subsaharienne, idéalement en RDC ou dans un contexte comparable ;
- Maîtrise des problématiques de routes rurales, drainage, maintenabilité, sécurité de chantier, mobilisation communautaire, documentation de preuves et coordination multi-acteurs ;
- Capacité à travailler avec les prestataires, les institutions routières, les autorités locales, les communautés, les fonctions fiduciaires, E&S, VBG/EAS-HS et suivi-évaluation, avec forte aptitude rédactionnelle en français ;
- La connaissance des procédures de passation des marchés et des exigences E&S de la Banque mondiale constitueront un atout important mais non une exigence éliminatoire ;
- Maîtrise du français écrit et oral obligatoire. anglais intermédiaire souhaitable ; connaissance du kikongo, lingala ou langues locales du Kongo Central considérée comme un atout.

10. Méthode de sélection

Le recrutement sera conduit selon la méthode applicable aux Consultants individuels, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale applicable au PDI3, au MEP et au PPM approuvé. L'évaluation portera sur les qualifications, l'expérience pertinente, la compréhension du rôle dans l'ECP, l'aptitude à superviser sans se substituer aux prestataires, la capacité de coordination, la maîtrise du reporting, les références professionnelles et, si nécessaire, un entretien technique. Le candidat le mieux classé pourra être invité à négocier le contrat sous réserve des vérifications d'usage, de l'absence de conflit d'intérêts, de l'éligibilité et de toute non-objection requise.

Annexe 1. Matrice RACI indicative

R = Responsable opérationnel ; A = Autorité de validation ; C = Consulté ; I = Informé.

La matrice RACI ci-après présentée la répartition des rôles et responsabilités de la mission. Elle pourra être ajustée par le Directeur de Projet selon l'organisation effective de l'ECP, de l'UPA et des contrats.

Activité clé	Spéc. THIMO	Dir. Projet	UPA	PM/GF	E&S/VBG	OVDA/OR/OVD/FONE R	Prestataires
Planification annuelle / phasage	R	A	C	C	C	C	I
TDR, spécifications et DAO	R	A	C	C	C	C	C
Sélection axes / priorités terrain	C	A	R	I	C	C	C
Supervision technique des travaux	R	A	R	I	C	C	R
Chaîne documentaire paiements	R	A	C	R	C	I	R
Plaintes, conflits, EAS/HS, SST	C	A	R	I	R	C	C
Réception, transfert, durabilité	R	A	R	I	C	C	C

Annexe 2. Cadre de reporting standardisé

Chaque rapport mensuel, note de mission ou note d'alerte devra inclure, selon pertinence : période et sites couverts ; avancement des études, lots et travaux ; état des bénéficiaires, formations, pointages et pièces de paiement ; constats QA/QC, non-conformités relevées et actions correctives recommandées ; risques E&S, SST, EAS/HS, genre, plaintes et tensions ; interfaces institutionnelles et points de blocage ; décisions demandées au Directeur de Projet ou attendues de ce dernier ; preuves annexées ; et suivi des recommandations précédentes. Les alertes urgentes devront être transmises sans attendre le rapport périodique.

Annexe 3. Check-list minimale de supervision terrain

La check-list ci-après constitue un minimum de contrôle à utiliser par le/la Consultant(e), l'UPA et les relais de supervision. Elle ne remplace pas les obligations contractuelles des prestataires, mais permet de standardiser les constats et de limiter les écarts d'interprétation entre sites.

Domaine de contrôle	Points à vérifier sur site	Preuves attendues
Préparation du chantier	Axe et lot validés, bénéficiaires mobilisés, outils et matériaux disponibles, consignes données, calendrier affiché ou partagé.	Fiche de lancement, liste de présence, photos, PV ou compte rendu.
Méthode THIMO	Répartition des tâches, application de l'approche fondée sur le travail (labor-based), encadrement des équipes, absence de travail forcé ou de travail d'enfant.	Pointages, fiches journalières, observations de supervision.
Qualité technique	Drainage, traitement des points noirs, stabilisation des sections fragiles, ouvrages annexes, compactage ou finition selon prescriptions.	Fiches de contrôle, photos géoréférencées, non-conformités relevées et actions correctives recommandées.
SST et sécurité communautaire	EPI, signalisation, organisation des zones de travail, prévention des accidents, consignes de circulation, incident ou presque-incident.	Registre SST, rapports d'incidents, photos, actions immédiates.
Genre et inclusion	Participation des femmes et groupes vulnérables, horaires adaptés, accès équitable à l'information, absence de discrimination.	Données désagrégées, listes, observations, plaintes ou retours.
Paiements et traçabilité	Cohérence des listes, pointages, formations, contrats THIMO, pièces de présence et preuves d'activité.	Dossier de vérification complet, anomalies signalées.
Plaintes et tensions	Existence de plaintes, rumeurs, contestations, conflits d'emprise ou de sélection, réponse ou escalade.	Registre MGP, note d'alerte, compte rendu de médiation.

Annexe 4. Chaîne documentaire indicative des paiements THIMO

Le rôle du/de la Spécialiste THIMO est de sécuriser la cohérence technique des pièces, et non d'autoriser ou d'effectuer les paiements. Les dossiers incomplets ou incohérents devront être signalés avant consolidation fiduciaire.

- Avant mobilisation : liste provisoire des bénéficiaires, critères de sélection appliqués, preuves de consultation locale, accords THIMO, formation initiale et code de conduite ;
- Pendant l'exécution : fiches de présence, pointages, tâches journalières, preuves d'activité, supervision des travaux, constats de non-conformité, incidents éventuels et plaintes liées au chantier ou aux bénéficiaires ;

- Avant paiement : rapprochement entre listes validées, présences, jours travaillés, travaux réalisés, absences, remplacements éventuels, pièces E&S/SST et observations des prestataires ou vérificateurs ;
- Après paiement : conservation des pièces, suivi des plaintes liées aux paiements, analyse des anomalies répétitives et recommandations pour améliorer le cycle suivant.

Annexe 5. Trame courte de note d'alerte sociale ou opérationnelle

Une note d'alerte devra être préparée lorsqu'un risque peut ou est susceptible d'affecter la sécurité, la cohésion sociale, la qualité des travaux, la conformité E&S, la chaîne de paiement ou la réputation du Projet. Elle devra idéalement tenir sur une à deux pages et comprendre :

- objet, site concerné, date, acteurs impliqués et source de l'information ;
- description factuelle du problème, sans jugement ni accusation ;
- qualification du risque : technique, social, foncier, paiement, SST, EAS/HS, institutionnel, réputationnel ou autre ;
- mesures immédiates prises ou recommandées, responsables proposés et délai ;
- décision ou arbitrage demandé au Directeur de Projet ;
- niveau de confidentialité, surtout lorsque la note concerne des plaintes sensibles ou des incidents EAS/HS.

Annexe 6. Clauses et outils à répercuter dans les contrats des prestataires

Afin que les présents TDR restent centrés sur le rôle ECP du/de la Spécialiste THIMO, les exigences opérationnelles détaillées devront être transférées dans les dossiers de consultation et contrats des prestataires concernés. Le/la Consultant(e) proposera ou vérifiera notamment l'insertion des éléments suivants :

- obligation de produire des plans de travail par axe ou lot, avec calendrier, moyens humains, matériel, organisation de chantier, dispositif de sécurité et modalités de supervision ;
- formats standardisés pour les listes de bénéficiaires, accords THIMO, pointages, attestations de formation, fiches journalières de travaux, preuves de présence et pièces justificatives de paiement ;
- obligation de respecter les mesures E&S, SST, code de conduite, prévention EAS/HS, mécanisme de plaintes des travailleurs et mécanisme de plaintes communautaires ;
- critères d'acceptation technique des travaux : drainage fonctionnel, traitement des points critiques, qualité des ouvrages annexes, stabilité des sections traitées, propreté et sécurité des sites ;
- exigence de reporting mensuel des prestataires, incluant avancement physique, bénéficiaires mobilisés, incidents, plaintes, non-conformités, actions correctives et preuves documentaires ;
- obligation de remise des dossiers de clôture par axe ou lot, incluant procès-verbaux, photos, localisation, réserves levées, risques résiduels et recommandations d'entretien ;
- mécanisme de correction des non-conformités : délais de reprise, responsabilités, preuve de clôture et conséquences contractuelles en cas de non-correction.

Ces outils permettront d'éviter que le/la Spécialiste THIMO soit perçu(e) comme un exécutant direct, tout en donnant à l'ECP les moyens de piloter rigoureusement les prestataires, la qualité des travaux, la chaîne de paiements et la durabilité des investissements.